



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial joke Fill H-40

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Secteur d'utilisation [SU]

SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages

Remarque

Pour les produits, il n'existe aucune obligation légale de préparer une fiche de données de sécurité. Les informations suivantes sont donc des informations volontaires. Pour assurer une bonne lisibilité, elles sont basées sur la forme des fiches de données de sécurité connues dans la loi sur les produits chimiques. Étant donné que le risque de transformation du produit peut varier considérablement en raison des différentes méthodes de traitement, il s'agit de recommandations de sécurité générales. Matières plastiques obtenues par polycondensation de résines d'urée, de résines phénoliques, de polyester ou de mélamine.

Conditions d'utilisation recommandées

Acier avec des additions d'alliages inférieures à la limite de considération conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

joke Technology GmbH
Asselborner Weg 14-16, D-51429 Bergisch Gladbach
Téléphone +49 (0) 22 04 – 8 39 - 0, Fax +49 (0) 22 04 – 8 39 - 60
E-Mail info@joke.de
Internet www.joke.de

Service des renseignements

Markus Abstoss
Téléphone +49 (0) 22 04 – 8 39 - 577
Fax +49 (0) 22 04 – 8 39 - 60
E-mail (personne compétente):
m.abstoss@joke.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-I-Z. Freiburg
Téléphone +49 (0)761 19240
INERIS DRC/VIVA/EVEC, France; Telephone: +33 8
2020 1816

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Aucune information disponible.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description

Les aciers peuvent contenir des éléments d'alliage tels que le manganèse, le tungstène, l'aluminium, le cuivre, le niobium, le titane et d'autres substances non dangereuses.

Ces seuils sont inférieurs aux seuils fixés dans le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des Substances et mélanges (CLP).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Les mesures de premiers soins concernent les poussières et les fumées (essoufflement et irritation des voies respiratoires, voir section 11).

Après inhalation

Quittez la zone dangereuse après avoir inhalé de la poussière et de la fumée.

Assurer un apport d'air frais.

En cas de plainte, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune information disponible.



6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Éviter la formation et le dépôt de poussières.

Observez le TRGS 528 "Soudage" et le TRGS 900 "Limitation de l'air sur le lieu de travail".

Pendant le traitement thermique et / ou le traitement mécanique sur la machine / sur le lieu de travail, des mesures d'extraction sont requises sur les machines de traitement.

Aspiration sur le site indispensable.

Mesures générales de protection

Ne pas respirer la poussière et la fumée.

Mesures d'hygiène

Pas brosser les vêtements contaminés.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Aucune mesure particulière nécessaire.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides ou des bases.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Verformung durch Ziehen, Schmieden und Auswalzen. Bearbeitung durch Schweißen, Schneiden, verwandte Verfahren, durch Sägen, Fräsen, Schälen und Zerspannen sowie elektrochemische Bearbeitung (z.B. erodieren).

Oberflächenbehandlung, Wärmebehandlung, Einsatz in schmelzmetallurgischen Prozessen.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Remarques complémentaires

Lors de la manipulation du produit non transformé, il n'est pas nécessaire de surveiller le lieu de travail, car les agents d'alliage sont fermement fixés au métal.

Lors du traitement du produit, des substances dangereuses peuvent être produites, principalement en raison de températures élevées et du contact avec l'air.

En vertu de la législation européenne, le transformateur de l'acier doit évaluer les dangers des substances dangereuses auto-produites et établir des mesures de sécurité pour les employés.



8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

Équipement de protection individuelle si les mesures techniques ne s'appliquent pas ou ne suffisent pas.

Lorsque les limites d'air sont dépassées, en particulier la règle générale

Valeur limite de poussière (teneur en poussière respirable inférieure à 1,25 mg / m³), choisir un équipement de protection approprié.

Dans certains cas, un filtre à poussière de classe 3 (FFP3) est autorisé pour une utilisation à court terme.

Assurez la santé des employés et respectez les limites de temps.

Protection des mains

gants de protection

Protection des yeux

Adapter l'équipement de protection à la méthode de traitement du produit.

Dispositifs techniques appropriés de commande

Informations complémentaires sur la conception des systèmes techniques, voir section 7.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
solide	gris argent	inodore

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
plage d'ébullition	2700 - 2900 °C				
Plage de fusion	1400 - 1600 °C				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	8,9 g/cm ³	7,7 °C			
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					insoluble
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation d'hydrogène au contact d'acides forts concentrés possible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques Contrôles toxicologiques (informations diverses)

Les tests de ce produit ne sont pas requis par la loi.

Remarques générales

Les polluants générés au cours de la transformation sont les produits de fabrication du fabricant et dépendent de la qualité de l'acier, de la technologie de transformation utilisée et, le cas échéant, des matériaux de revêtement de l'acier.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Aucune des substances contenues dans l'acier ne doit être libérée dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-



	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune information disponible.			
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information disponible.			

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune information disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Ceci est une information de sécurité pour l'acier avec des matériaux d'alliage sans classification selon le règlement (CE) N ° 1272/2008 (CLP)